

Séance du Conseil Municipal

en date du

24 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis,

Absente excusée : Mme PEGUET Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUCROT Alexandra

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ SIEL

Jean-François DEMURGER explique que suite à la réunion du Comité Syndical où il avait été indiqué que l'énergie verte n'était pas concernée par la hausse des tarifs, des informations contradictoires lui sont parvenues. En effet, il semble que bien que le coût de l'énergie verte n'augmente pas, tous les membres du groupement d'achat seraient concernés par une hausse moyenne du prix de l'énergie calculée sur les tarifs de la totalité des achats d'énergie du groupement, énergie verte ou non. Ceci signifierait que la commune serait impactée par la hausse du prix de l'énergie au même titre que les autres membres du groupement alors qu'elle avait fait le choix de recourir exclusivement à l'énergie verte en acceptant un surcoût lors du renouvellement du marché.

Il indique qu'il va contacter des élus du SIEL et participer à une nouvelle réunion afin d'avoir des précisions sur ces nouveaux tarifs.

➤ Syndicat Intercommunal de la Vallée du Sornin

Céline DECHAVANNE fait un compte-rendu de la réunion avec l'ARS qui concernait notamment la présentation du protocole de recherche des CVM (chlorures de vinyle monomère) dans les conduites. Une campagne d'analyse va être menée sur 3 ans sur les secteurs repérés comme sensibles. Sur la commune, seul un secteur est potentiellement concerné.

Lors de cette réunion a également été évoqué le problème du raccordement des maisons isolées et éloignées de plus de 50 mètres du réseau d'eau potable. En effet, même si les frais de raccordement sont pris en charge par

le propriétaire, le Syndicat reste responsable de la qualité de l'eau distribué, ce qui dans le cas présent n'est pas garanti du fait de trop grandes longueurs de raccordement pour une seule habitation avec des débits très faibles, et une stagnation de l'eau dans les canalisations.

Il a aussi été question du devenir du puits d'Iguerande dont les services de l'État souhaiteraient qu'il soit abandonné car il n'y a pas de possibilité d'instaurer un périmètre de protection des puits de captage. Le Syndicat souhaiterait quant à lui conserver ce puits afin de garantir la ressource en eau, particulièrement dans le contexte de changement climatique.

II. SYNDICAT DE GESTION DU GYMNASSE DE LA BOUVERIE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie a été créé en 1975 et regroupe 24 communes. Il a pour objet la gestion du gymnase de la bouverie à Charlieu utilisé principalement par les élèves du collège Michel Servet, sa vocation intercommunale se justifiait à l'époque du fait d'absence d'équipements équivalents dans la plupart des communes membres et donc de carence pour les associations locales. A ce jour, ce n'est plus le cas, les associations qui restent utilisatrices étant charliendines.

Il explique que le financement de ce Syndicat est assuré en majeure partie par une contribution des communes membres calculée en fonction du nombre d'élèves de chaque commune fréquentant le collège Michel Servet, et par une subvention du département calculée sur un forfait par élève. Il indique que la question de la légitimité de ce Syndicat se pose puisque la compétence du collège relève du Département et que ce fonctionnement est unique dans la Loire.

Il présente le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 11 janvier 2023, faisant suite à une réunion de tous les maires des communes adhérentes lors de laquelle les membres du Comité ont demandé la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase de la Bouverie à compter du 1^{er} août 2023. Il indique que conformément aux articles L5212-33 et L5212-34 du CGCT, cette dissolution doit être approuvée par les Conseils Municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois après la décision du Comité Syndical.

Il indique que les conditions de liquidation du Syndicat seront précisées par les services de l'Etat et de la DGFIP lorsque la décision de dissolution sera effective. Un groupe de travail composé de 4 maires et du président du syndicat a été constitué afin de préparer avec la DGFIP cette dissolution.

Le Conseil Municipal prend acte de la demande de dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase de la Bouverie à compter du 1^{er} août 2023 par le Comité Syndical et approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase de la Bouverie à compter du 1^{er} août 2023.

III. PROJET DE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

David BALTHAZARD présente au Conseil Municipal le détail estimatif établi par le SIEL pour le passage en LED de l'ensemble des luminaires d'éclairage public. Le remplacement de l'ensemble des luminaires par des LED s'élève à 169 315 €, dont 40 % sont pris en charge par le SIEL jusqu'à fin 2023, ce qui représente une

contribution communale à hauteur de 98 349 € D'après l'étude du SIEL, ce passage en LED générerait une économie d'environ 5 300 €par an sur l'éclairage public.

René VALORGE rappelle que le remplacement des luminaires par des LED pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre du Fonds Vert et que ce financement pourrait permettre de réaliser le programme complet de renouvellement des luminaires d'éclairage public.

Le Conseil Municipal approuve le remplacement des luminaires d'éclairage public par des LED et sollicite une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert. Ce programme de travaux pourra être réalisé en une seule fois ou en plusieurs tranches selon le taux de financement.

Concernant les horloges d'éclairage public, David BALTHAZARD informe le Conseil Municipal d'une proposition de remplacement par le SIEL sans coût pour la commune si elle accepte l'installation d'armoires connectées.

IV. FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque est gérée pr l'association des Amis de la Bibliothèque et qu'une convention de fonctionnement a été signée en 2008 entre la commune et l'association. Cette convention prévoit notamment le versement d'une participation forfaitaire par la commune à hauteur de 690 €par an.

Il explique que la bibliothèque de St Denis de Cabanne est une des dernières bibliothèques du territoire à appliquer une adhésion payante. Afin de permettre à l'association de proposer aux habitants une adhésion gratuite à la bibliothèque en cohérence avec le travail engagé entre toutes les bibliothèques communales et la médiathèque intercommunale, il propose au Conseil Municipal de lui allouer une subvention équivalente au montant des adhésions annuelles, soit 300 €

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention annuelle de 300 €à l'association des Amis de la Bibliothèque afin de compenser la gratuité de l'adhésion et autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'association.

V. TARIFS COMMUNAUX : LOCATION SALLE COMMUNALE 1 JOUR EN SEMAINE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels de location de la salle communale fixés par délibération du 5 juillet 2022. Il explique qu'il a été sollicité par une association extérieure à la commune qui souhaite utiliser la salle communale pendant une journée en semaine afin d'y organiser un repas pour ses adhérents et précise qu'aucun tarif de location n'est prévu pour ce cas.

Il invite donc le Conseil Municipal à fixer un nouveau tarif pour la location de la salle communale une journée en semaine.

Le Conseil Municipal approuve la location de la salle commune à la journée en semaine, fixe le tarif de location à 100 €par jour pour les particuliers ou les associations extérieures à la commune et précise qu'un forfait chauffage de 40 €par jour sera applicable pour toute location sur la période du 15 octobre au 30 avril.

VI. PROJET LOTISSEMENT COMMUNAL ET PARKING RUE DE L'INDUSTRIE

➤ *Proposition de contrat de maîtrise d'œuvre*

René VALORGE informe le Conseil Municipal que le bureau d'études Réalités a transmis une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création du lotissement communal.

Il propose au Conseil Municipal de reporter l'étude de cette proposition à la prochaine réunion dans l'attente de précisions sur le calcul des honoraires de maîtrise d'œuvre.

➤ *Dénomination de la voie de desserte*

René VALORGE indique au Conseil Municipal qu'il convient de dénommer la voie de desserte du futur lotissement et du futur parking. Après délibération, le Conseil Municipal nomme la voie de desserte du lotissement et du parking « Impasse de la Rousse ».

VII. REHABILITATION DU POLE SPOORTIF : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN « 5000 TERRAINS DE SPORT »

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du pôle sportif qui comprend la transformation du terrain de football en gore en terrain synthétique, intégrant un couloir de course et permettant d'autres pratiques sportives (terrain de football homologué au niveau fédéral classe T6), la création d'un terrain de basket extérieur 3x3, la création d'une plateforme street work out 11x6 inclusive, la création d'une plateforme fitness (vélo elliptique, rameur et presse couchée) inclusive, la création d'un terrain de pétanque 14x3 avec la récupération du gore du terrain de foot actuel, et la création d'un chemin d'accès PMR depuis le parking existant. La réalisation de ces travaux est prévue pendant l'intersaison sportive, à l'été prochain.

Afin de permettre la réalisation de ce projet structurant pour la commune, il est impératif de recueillir un maximum de financements de la part de tous les partenaires possibles, c'est pourquoi René VALORGE propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan « 5 000 terrains de sport ».

Le Conseil Municipal, après délibération, sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan « 5 000 terrains de sport » pour la réhabilitations du pôle sportif.

VIII. ACQUISITION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE

René VALORGE explique au Conseil Municipal que le Département de la Loire souhaite céder à la commune la parcelle A 1148 d'une superficie de 60 m² qui correspond à un délaissé de voirie le long de la RD122 aux Avaizes. Ce délaissé de voirie jouxte le bassin de rétention du lotissement du Vieux Chêne.

Il précise que les Services du Domaine ont estimé la valeur de cette parcelle à 60 € soit 1 €/ m².

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle A 1148 d'une superficie de 60 m² au Département de la Loire pour un prix de 60 € soit 1 €/m²

IX. QUESTIONS DIVERSES

➤ Subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles

René VALORGE explique au Conseil Municipal que le Sou des Ecoles a organisé une vente moules frites dans les locaux du restaurant scolaire en novembre. Il explique que le congélateur contenant les marchandises achetées à cette occasion est tombé en panne, les marchandises stockées ont de fait dues être jetées ce qui a occasionné une perte pour l'association.

Afin de compenser la perte de marchandises, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association du Sou des Ecoles une subvention exceptionnelle de 150 €.

Le Maire,
René VALORGE